

Compte rendu de séance

Séance du 22 Avril 2014

L' an 2014 et le 22 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ELINEAU Jean-Paul Maire.

Présents : M. ELINEAU Jean-Paul, Maire, Mmes : BESSONNET Anne, BOURGOIN Françoise, CLAUTOUR Carine, GABORIAU Patricia, GARREAU Laurence, JOLLY Marie-Pierre, MIGNE-CHAUVIN Valérie, PINEAU Marie-Pierre, POIRAUDEAU Marie-Bernadette, TARAUD Léone, TOUFFLIN-RIOLI Sophie, MM : BAUTHAMY Patrick, BOSTVIRONOIS François, BOUTEAU Denis, CANTIN Philippe, DEVAUD Fabrice, GISSOT Fabrice, GUYON Hubert, JOLLY Jean-François, MOREAU Philippe, RENAUD Loïc

Excusé(s) : M. CHATELLIER Jean-Paul

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 22

Date de la convocation : 16/04/2014

Date d'affichage : 16/04/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BESSONNET Anne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Anne BESSONNET a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Monsieur Julien LE VAYER, Directeur Général des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Objet(s) des délibérations

Taux des impôts locaux pour 2014

réf : 2014_025

Considérant les recettes fiscales attendues nécessaires à l'équilibre du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour et 5 voix contre, décide d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2014, et de les fixer tels qu'ils figurent dans le cadre II de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2014 de la taxe d'habitation et des taxes foncières », soit :

- * pour la taxe d'habitation 13,23%
- * pour la taxe foncière sur le bâti 13,96%
- * pour la taxe foncière sur le non bâti 41,90%

A la majorité (pour : 17 contre : 5 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à : 20:29



En mairie, le 29/04/2014
Le Maire
Jean-Paul ELINEAU